



# L'info

## RETRAITÉS PRÉRETRAITÉS

TRIMESTRIEL - N°65

### SOMMAIRE

01 ÉDITO

02 VIE SOCIALE

- J'ai rêvé
- Quizz

03 INFORMATION PRATIQUE

- Véhicule électrique

04 INFORMATION PRATIQUE

- CONSOMMATION Les labels (suite)

05 INFORMATION PRATIQUE

- Taxe d'habitation (rectificatif)

06 PROBLÈME DE SOCIÉTÉ

- Le service public républicain revisité à l'aune de la crise sanitaire.

07 RIONS UN PEU

08 MILITANTS DISPARUS

Directeur de la publication

► GÉRARD ALBESSART

Rédacteur en chef

► RAYMOND DENOYELLE

Rédaction

- PIERRE FILLAUD
- ANDRÉ DESLOGES
- JEAN-PIERRE BORIE
- JACQUES PITIOT
- JEAN-CLAUDE BUGEAT
- JEAN-CLAUDE BRETON
- JEAN-LUC BURGAIN

*Donnez du pouvoir d'achat aux retraités!  
Ils le dépenseront pour redresser l'économie.*

Comment ne pas s'agacer d'entendre le gouvernement affirmer: « dans la tempête, les retraités n'ont rien perdu ».

Quel cynisme! C'est compter comme négligeable le nombre très important de décès qu'ils ont à déplorer, c'est ignorer ce que la crise génère, chez eux et leurs proches, de détresse morale à supporter, à quoi s'ajoute souvent une calamité économique.

En avant pour le matraquage, il nous ressort les mêmes antiennes :

- Il est nécessaire et urgent de remettre en avant cette réforme des retraites inique et inutile dont l'objectif est bien de diminuer les pensions.
- Les retraités (évidemment privilégiés) doivent consentir à des concessions pour le bien de la nation ;
- Ils doivent comprendre, sous peine d'être taxés d'égoïsme, que l'heure n'est pas aux récriminations et qu'il faut oublier les 20% de perte de pouvoir d'achat subis en 15 ans.

Ces raisonnements sont frappés des sceaux de l'entêtement le plus obtus et de la méconnaissance de la « vraie vie », par ceux qui les énoncent.

FO ne cesse de le répéter :

Appauvrir les retraités c'est à la fois une faute morale, concept sans doute inconnu de ceux nous dirigeant, mais aussi une faute économique.

Dégrader leur pouvoir d'achat, c'est diminuer aussi celui de ceux qu'ils aident, parents, enfants et petits-enfants, c'est accroître leurs difficultés et souvent augmenter leur misère.

**Il est juste et nécessaire de revaloriser les pensions de manière conséquente !**

**Retraités ne vous laissez pas endormir par des discours pseudo positifs. Votre devenir dépendra, comme toujours, de votre détermination à soutenir les actions et revendications de FO, à exiger respect des droits et garanties des moyens de vie.**

*Gérard Albessart*

Un de nos amis, militant de longue date à Force Ouvrière a fait un rêve. Il connaît bien le genre humain et n'a pas d'illusions démesurées. Toutefois, il fait preuve d'un optimisme porteur d'espoir que nous ne demandons qu'à partager. Nous reproduisons, ci-dessous et in-extenso son ode à la solidarité, texte bien propre à remonter le moral. Bonne lecture.

## J'ai rêvé...

Confiné comme vous, j'ai eu la chance de passer ces moments délicats dans un petit village Gascon du Lot et Garonne, situé aux confins du Gers et des Landes. J'ai pu constater que, dans ces jours difficiles que nous venons de vivre, un mot que je pensais disparu de notre vocabulaire est réapparu. Je veux parler du mot « Solidarité ». En effet, j'ai pu voir à différentes reprises que les gens du village pratiquaient l'entraide et l'écoute des autres. Les personnes âgées qui sont souvent majoritaires dans nos contrées, ont pu être secourues, reconfortées ou aidées dans leurs démarches diverses.

La notion de voisinage m'a semblé plus forte qu'auparavant.

Il est vrai que dans nos villages, les liens entre les personnes sont plus faciles que dans les grandes agglomérations. Ponctuellement j'ai pu constater que les petites querelles étaient mises de côté et que chacun essayait de prendre soin de l'autre. Oh ! Je sais bien que quand tout ira mieux, les mauvaises habitudes et petites mesquineries reprendront leur cours... L'être humain a une faculté d'oubli assez vaste et reprend vite ses travers.

J'ai rêvé, mais peut-être n'était-ce pas un rêve, que je m'éveillais dans un monde meilleur où la Solidarité entre les êtres redevenait le sens de la vie.

Mes chers camarades, à très bientôt. J'espère avoir le plaisir de vous revoir à nouveau.

Prenez soin de vous !

Louis dit « Loulou » Grosselle, retraité région Midi Languedoc



## Petit quizz

Ce n'est pas tous les jours que nous croisons ces étonnants mots de la langue française et, pourtant, ils méritent d'être connus. À vous de jouer pour les redécouvrir !

- |   |   |
|---|---|
| 1. Que signifie le verbe « <b>acagner</b> » :<br>a) s'obstiner<br>b) accomplir un travail physique<br>c) mener une vie paresseuse | 4. Celui qui est « <b>rusé</b> » est aussi :<br>a) mélilot<br>b) mélanique<br>c) madré  |
| 2. Ce qui est « <b>amnicole</b> » vit :<br>a) dans la jungle<br>b) au bord des rivières<br>c) dans les montagnes                  | 5. Ce qui est « <b>flabelliforme</b> » a la forme :<br>a) d'un éventail<br>b) d'une flamme<br>c) d'un papillon                                      |
| 3. Neil Armstrong fut le premier homme à fouler le sol :<br>a) spagirique<br>b) sélénique<br>c) dalmatique                        | 6. Un « <b>lumignon</b> » désigne :<br>a) un chandelier de la Renaissance<br>b) une sorte de lampadaire<br>c) le bout de mèche allumée d'une bougie |

Réponses : 1) c; 2) b; 3) b; 4) c; 5) a; 6) c

# Véhicule électrique :

## Quelles aides à l'installation d'une borne de recharge ?

En cas d'achat d'un véhicule électrique, il existe des aides pour l'acquisition d'une borne électrique et son installation :



- **Aides communes aux propriétaires en maison individuelle ou logement collectif :**

Il peut être obtenu un crédit d'impôt pour l'achat d'une borne de recharge et son installation dans un garage ou un parking d'immeuble. Pour les dépenses effectuées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le dispositif du crédit d'impôt est maintenu, quel que soit le niveau de revenu. Son montant forfaitaire est de

300 € (frais de pose inclus). Si l'achat a été effectué en 2019 ou si, toujours en 2019, un devis a été accepté et un acompte versé, le montant du crédit d'impôt est de 30% du prix de l'équipement mais les frais de pose sont exclus.

- **Pour ce qui concerne uniquement le logement collectif :**

Le crédit d'impôt évoqué ci-dessus est cumulable avec l'aide Solution Individuelle du programme Advenir de l'Avere (Association pour le développement de la mobilité électrique) réservée, elle, à des installations en logement collectif. L'installateur et le matériel électrique doivent être labellisés Advenir. La puissance des bornes de recharge doit être inférieure ou égale à 22 kW. Pour un usage individuel, un particulier disposant d'une place dans un parking, comme un propriétaire privé, peut obtenir une aide de 50% du coût avec un plafond de 600 €, élevé à 960 € pour les installations intégrant un pilotage énergétique.

La demande de prime se fait sur le site [advenir.mobi](http://advenir.mobi).

## À savoir

- Les copropriétés installant des bornes de recharge sur les parties communes, à l'usage des résidents ou des visiteurs, peuvent bénéficier d'autres aides du programme Advenir et/ou d'aides locales.
- La loi Mobilités prévoit :
  - le renforcement de l'obligation d'équipements en points de recharge pour les véhicules électriques dans les parkings de plus de 10 places des bâtiments neufs ou rénovés;
  - le respect du droit à la prise dans les copropriétés.

### Textes de référence

- Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020
- Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

# CONSOMMATION (suite de l'article paru dans l'info n°63)

## Labels BIO et autres appellations, comment s'y retrouver ?

Dans l'avant dernier numéro, nous avons présenté les six labels gérés par l'Institut National de l'Origine (Inao). Nous poursuivons notre incursion dans le maquis des principaux labels.

### Labels « BIO » :



#### AB (Agriculture Biologique)

Ce label Français est le plus connu des labels. Il a été créé en 1985 et répondait au cahier des charges de l'Inao qui interdisait l'utilisation de produits issus de la chimie de synthèse (sans OGM, ni pesticide). Depuis 2009, ses critères ont été alignés sur le label européen (eurofeuille), moins contraignant. Si, le logo AB reste présent sur les emballages, son utilisation demeure facultative. Le logo européen est désormais la norme.

**Autres Labels :** face à l'alignement du label AB sur la réglementation européenne, plusieurs producteurs labélisés AB et plusieurs organisations de l'agriculture biologique<sup>1</sup> ont créé, en 2010, un label plus strict, « Bio Cohérence », correspondant plus aux critères du label AB de 1985. Depuis, d'autres certificats BIO sont apparus, dénommés « biodynamiques » (plus soucieux de l'environnement), comme « DEMETER, Nature et Progrès ».

### Autres appellations :



**LA CERTIFICATION « EVE VEGAN »**, l'Expertise Végane Europe (EVE) est un organisme français dédié au contrôle et à la certification des produits relatifs à la qualité végétale (ingrédients végétaliens, aucun

composant d'origine animal, produits finis non testés sur les animaux, contrôle du procédé de fabrication et de la nature des emballages, certification bio exigée pour : les cosmétiques - produits d'entretien - le vin).

Ce « label » est applicable à tout type de produits : alimentation, alcool, cosmétique, dispositifs médicaux et textiles.

**À Savoir :** L'utilisation de l'allégation ou terme « VEGAN » n'est pas réglementée à ce jour par une loi. Les entreprises peuvent créer leurs propres pictogrammes d'où risque de publicité mensongère. Dans l'attente d'une réglementation européenne, il

est important d'apprendre à reconnaître les logos qui ont une valeur de label comme EVE VEGAN (plus d'info : <http://vegan-labels.info/>). Il existe 17 labels officiels internationaux.



#### CRUELTY FREE AND VEGAN

Ce label délivré par l'organisation PETA<sup>2</sup> est le seul à garantir que la marque labélisée n'effectue aucun test sur les animaux, ne contient aucun ingrédient d'origine animale et ne vend pas son produit dans les pays où les tests sur animaux sont autorisés.



#### PÊCHE DURABLE MSC

créé en 1997, l'ONG<sup>3</sup> Marine Stewardship Council à l'origine de cette certification garantit que les produits vendus sous ce logo sont respectueux de l'environnement maritime (respect des stocks et de l'écosystème marin, gestion de la pêche). Victime de son succès, elle doit faire face à quelques critiques quant à la certification accordée à certaines pêcheries dite industrielles.



**PÊCHE DURABLE :** lancé en 2017 par FranceAgriMer, affilié au ministère de l'Agriculture, ce label au logo bleu a pour objectif de certifier que les produits commercialisés respectent les exigences envi-

ronnementales économiques et sociales (maintien du stock de poissons, gestion des déchets, économie d'énergie, conditions de travail). Ce label public diffère des écolabels privés existants souvent critiqués.



**BLEU-BLANC-COEUR** « quand les animaux sont bien nourris, l'homme se nourrit bien » : ce certificat émane d'une association regroupant un collectif de paysans, des médecins ou scientifiques. Elle préconise

une alimentation animale basée sur l'herbe et les graines de lin oléagineux. L'objectif est de produire des aliments riches en oméga-3.



**VIANDES DE FRANCE:** ce certificat, créé en 2014, assure que la viande marquée du logo hexagonal « bleu-blanc-rouge » est issue d'animaux nés, élevés, abattus, découpés et transformés en France.

## D'AUTRES SIGNES À DÉCODER



**NUTRI-SCORE:** lancé en 2015, ce logo mis au point par l'Inserm attribue des points sur l'apport nutritionnel des produits: de « A » (vert) pour les moins nutritifs au « E » (rouge) pour les plus caloriques.

N'étant pas obligatoire son utilisation laisse perplexes les professionnels de santé qui estiment que ce logo sert d'avantage à promouvoir certains produits que de renseigner le consommateur sur l'origine de la composition des aliments et leur transformation.

Avec ce dernier article, nous n'avons pas la prétention de passer en revue l'ensemble des labels ou appellations existantes mais simplement de décortiquer les principaux afin de permettre à chacun de mieux s'y retrouver.



**CERTIFIÉ QUALITÉ** indique la traçabilité du produit et l'engagement d'un groupement de producteurs ou d'un producteur seul pour une production d'une qualité au-dessus d'un standard requis.



**LES MENTIONS VALORISANTES.** L'origine doit être définie et encadrée par le code rural et de la pêche maritime. Les produits sont contrôlés régulièrement et respectent un cahier des charges (exemple « fermier : produits élaborés à la ferme »).



**ÉLU PRODUIT DE L'ANNÉE ou SAVEUR DE L'ANNÉE:** Ces appellations n'ont aucune valeur nutritive ou qualitative. Il s'agit en fait de logos purement commerciaux pour doper les ventes.

<sup>1</sup> Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB), les éleveurs biologiques, les magasins Biocoop, Biomonde et Naturalia

<sup>2</sup> People for the Ethical Treatment of Animals, association dédiée à la défense des droits des animaux

<sup>3</sup> Organisation Non Gouvernementale

## Taxe d'habitation : nouveau barème

Nombre de part(s) (quotient familial)	Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser pour bénéficier d'un dégrèvement de 100 %	Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser pour bénéficier d'un dégrèvement dégressif
1	27 706 €	28 732 €
1,5	35 916 €	37 455 €
2	44 125 €	46 177 €
2,5	50 282 €	52 334 €
3	56 439 €	58 491 €
3,5	62 596 €	64 648 €
4	68 753 €	70 805 €
4,5	74 910 €	76 962 €
5	81 067 €	83 119 €

Dans notre Info n°64 nous vous avons présenté un tableau des différents plafonds de revenus permettant de bénéficier du dégrèvement de la taxe d'habitation. Il y a eu un changement de barème depuis la sortie de notre journal. Vous trouverez ci-joint le rectificatif édité le 11 juin 2020.

## LE SERVICE PUBLIC RÉPUBLICAIN revisité à l'aune de la crise sanitaire.

Après la dernière guerre mondiale, la France ne s'est relevée, en qualité de vie et en production de biens et services essentiels et existentiels, que grâce à l'application des orientations du Conseil National de la Résistance (CNR) et, pour leur mise en œuvre, aux Gouvernements de Salut Public.

Depuis, et même si les structures ont évolué, les Français, comme beaucoup de citoyens des pays développés, se sont habitués à des services publics qui leur facilitent la vie de tous les jours, dans de multiples domaines.

Tellement habitués, d'ailleurs, à cette prise en compte, voire à cette prise en charge, qu'ils en oublient l'importance même de femmes et d'hommes qui, pour cela, œuvrent au quotidien.

Derrière une appellation générique : (*alimentation, santé, éducation, sécurité, justice, emploi, sécurité sociale, eau, gaz, électricité, télécoms, transports de courrier, de personnes, de biens*) ou la façade des collectivités territoriales, des administrations de l'État, des entreprises ou organismes nationaux détenteurs d'une délégation de service public ou d'une mission d'intérêt général, **il y a des fonctionnaires, des agents, dont la mission est d'assurer la continuité administrative et opérationnelle du service public et la production de biens et services essentiels.**

En temps de « paix » tout cela fonctionne à l'insu de la conscience collective. Mais qu'arrive la crise, que d'aucuns ont appelé une « guerre », et voilà l'opinion publique (c'est-à-dire les citoyens de la République Française), qui découvre que le Service Public, c'est indispensable pour l'intérêt général, surtout s'il a été pensé, préparé et entraîné à la gestion de crises.

Cela s'appelle de l'anticipation de scénarios, de la planification opérationnelle et, le moment venu, de la programmation de mises en œuvre.

La dernière crise en date, cette pandémie du COVID 19 que nous subissons encore, montre que ces dispositions n'existaient pas, en tout cas pas à la

### Les Services Publics rythment les pas de nos vies



hauteur des incidences et lacunes qu'elle a générées.

Carences de l'État, atomisation des responsabilités entre différentes entités et collectivités locales, multiplication des acteurs publics ou privés dans la politique de soins et d'hospitalisation... les commissions d'enquêtes ont et auront du travail !

Cette incurie, a conduit, entre autres méfaits, aux contraintes qui ont grevé lourdement (ce n'est pas fini) les libertés publiques, nos libertés fondamentales.

Les questions se posent légitimement : Sommes-nous bien encore dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale comme le stipule l'article 1er de la Constitution ou bien est-on en droit de s'interroger : « dans quel état est l'Etat » ?

L'opinion publique a salué le travail difficile des soignants, des protecteurs, des transporteurs et de tous ceux qui contribuent à l'alimentation de la population.

**Les femmes et les hommes des RÉSEAUX ont été quelque peu oubliés !**

Pourtant ils sont essentiels à toutes les autres activités. Pensez à un pays sans électricité [merci aux agents du groupe EDF], sans gaz [merci aux agents d'Engie], sans eau potable [merci aux agents des sociétés d'eau territoriales et concédées].

*On n'ose imaginer ce qu'aurait été, pendant la période paroxystique du confinement, la France sans Télécoms et internet, [merci aux agents d'Orange], sans courrier ni presse et dans l'impossibilité totale d'effectuer des opérations postales [merci aux postiers].*

On peut rajouter, mais la liste n'est pas exhaustive, les producteurs et distributeurs de carburants, les collecteurs de déchets, sans qui l'action de la pre-

mière ligne médicale n'aurait pas été possible.

Toute cette production de services, **en tout temps et en tous lieux**, repose sur des entités ou l'intérêt général **devrait** être pris en compte par l'État, en tant qu'actionnaire, régulateur, délégataire, législateur...

Les faits se sont chargés de démontrer ses lacunes à ce niveau !

*Cette faillite constatée et subie doit être l'occasion de repenser tout ce qui ressort du service public et de ses missions et d'y mettre (ou remettre), enfin, les moyens nécessaires.*

*Il est impératif et urgent d'adapter aux enjeux l'ensemble des organisations ainsi que les statuts de TOUS ses agents, ses personnels.*

*Si d'aucuns pensent que c'est trop cher avant, après c'est trop tard et, le marasme économique actuel le démontre, cela revient encore plus cher.*

Raymond DENOYELLE

## RIONS UN PEU



*J'ai cotisé toute ma vie  
pour les vieux.  
Pendant des années j'ai payé  
une vignette soi disant  
pour les vieux.  
Après on m'a piqué une jour-  
née de travail soi disant  
pour les vieux.  
Aujourd'hui que je suis vieux,  
Macron me pique  
sur la retraite..!  
J'ai l'impression qu'on m'a pris  
pour un con toute ma vie...*

## HOMMAGE AUX MILITANTS DISPARUS

### Hommage à Jean Claude Chestier

Notre camarade Jean Claude Chestier nous a quitté le 15 juin dernier à l'âge de 69 ans. Après une carrière militante dans le département du Val de marne, il avait pris sa retraite dans le Cher et, depuis le dernier Congrès Fédéral, il était le représentant spécifique des retraités et pré retraités de la région Centre. À ce titre, il faisait partie de la Commission Nationale des retraités et pré retraités de la Fédération FO COM.

Militant connu et reconnu, Jean Claude a débuté en 1970 comme facteur à St Maur des Fossés. Il a milité au sein de la section du Val de Marne, notamment pour la défense des agents de la distribution et de l'acheminement, puis du Courrier Colis. Il s'est aussi impliqué dans l'interprofessionnel, au sein de l'Union Départementale. Il a été secrétaire puis trésorier de l'Union Locale FO de Champigny sur Marne, de 2003 jusqu'à son départ à la retraite.

Militant FO dans l'âme, à la retraite, il était membre de la CE départementale du Cher. Avec sa bonne humeur et son esprit combatif, Jean Claude, militant FO convaincu a toujours été présent à nos côtés dans nos actions, nos combats.

Il va nous manquer.

### Hommage à Joseph Sépulcre

C'est avec une profonde tristesse que, le 26 juin dernier, nous avons appris le décès, à l'âge de 95 ans, de notre camarade Joseph Sépulcre.

Joseph a été une figure importante du syndicat Force Ouvrière. Entré aux PTT, Il fut parmi les premiers à adhérer, en 1947, à la toute nouvelle Fédération Syndicaliste autonome des PTT qui rejoindra FO à sa création, en 1948, pour devenir la Fédération Syndicaliste FO des PTT.

Il a terminé sa carrière professionnelle comme receveur Hors Classe. Militant convaincu durant toutes ces années, il a œuvré activement au sein de la section PTT des Alpes Maritimes et, notamment, dans le syndicat des receveurs et Chefs d'établissement.

Joseph faisait partie des plus anciens adhérents de la Fédération. Son attachement à Force Ouvrière et son militantisme doivent rester des exemples pour l'ensemble des adhérents et militants. Il demeure à jamais dans la mémoire du syndicat Force Ouvrière comme un défenseur du syndicalisme libre et indépendant.

Sa présence, son dévouement à Force ouvrière nous manqueront.

**Monique Lalouelle** nous a quittés juste avant le confinement.

Bien que luttant depuis de longues années contre le diabète, elle gardait son moral et sa positivité. Monique fût une militante de terrain dans les bureaux parisiens où elle était affectée.

Elle a rejoint la section Paris et 1<sup>ère</sup> couronne en 1990 comme secrétaire administrative où elle rendait beaucoup de services par téléphone (car se déplaçant de moins en moins).

Militante de l'ombre, c'était une vraie militante. Jeune veuve, elle éleva seule ses deux enfants.

Il y a quelques années, elle a eu la douleur de perdre son fils Pascal. Technicien et, lui aussi, grand militant, il a succombé à un virus après de longues années de souffrance.

Le refuge de Monique, c'était de rendre service aux autres...

Au revoir Monique. À son fils, Philippe, et à toute la famille, nous adressons toute notre amitié.

*Francine DEMARLE, retraitée région IDF*

- ❖ M Alain DELACROIX (Aisne)
- ❖ Mme Monique BRALLET (Alpes-Maritimes)
- ❖ Mme Marie-Paule SEGUY (Aude)
- ❖ Mme Éliane GRANON (Bouches-du-Rhône)
- ❖ M Émile LONDI (Bouches-du-Rhône)
- ❖ Mme Odette DELMAS (Creuse)
- ❖ M Christian PELEGRI (Dordogne)
- ❖ M Georges BORIES (Haute-Garonne)
- ❖ M Roland GUICHOU (Gironde)
- ❖ Mme Denise GALLAND (Ille-et-Vilaine)
- ❖ M Louis BIGOIN (Ille-et-Vilaine)
- ❖ Mme Nelly HELIAS (Ille-et-Vilaine)
- ❖ M Yves DUINAT (Jura)
- ❖ M Gérard EYMARD (Loire)

- ❖ M Henri BOSSARD (Maine-et-Loire)
- ❖ M Jean METIER (Maine-et-Loire)
- ❖ M Jean BLET (Meurthe-et-Moselle)
- ❖ Mme Marie-Andrée ALBARET (Meuse)
- ❖ Mme Paulette QUERU (Orne)
- ❖ M Joseph POLA (Pyrénées-Atlantiques)
- ❖ Mme Marie THEUX (Pyrénées-Atlantiques)
- ❖ M Jean-Léon LANDACHOCO (Pyrénées-Atlantiques)
- ❖ M Amédée CAPDELLAYRE (Pyrénées-Orientales)
- ❖ Mme Marie VIVES (Pyrénées-Orientales)
- ❖ M Lucien MAURO (Var)
- ❖ M Jean CLAPEAU (Haute-Vienne)
- ❖ Mme Geneviève TEYSSERE (Haute-Vienne)

À LEURS FAMILLES ET À LEURS PROCHES, NOUS PRÉSENTONS NOS SINCÈRES  
CONDOLÉANCES ET LES ASSURONS DE NOTRE SYMPATHIE ATTRISTÉE.